

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 2982)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD131

présenté par
Mme Le Dissez, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les eaux »,

le mots :

« celles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.